

Charte déontologique

Sylvie Mattart s'engage à respecter le code de déontologie suivant :

- ✓ Je possède un casier judiciaire vierge.
- ✓ Je suis couverte par une assurance à responsabilité civile.
- ✓ Je suis toujours transparente par rapport aux tarifs appliqués (mission + déplacements).
- ✓ J'énonce clairement les heures de début et de fin, ainsi qu'avant et après la pause de midi, afin d'informer le client des heures qui seront facturées.
- ✓ Tout premier rendez-vous est précédé par un contact téléphonique, afin de bien cerner la demande du client.
- ✓ Je suis tenue de respecter le secret professionnel : je fais toujours preuve de discrétion et garantis la confidentialité administrative.
- ✓ Je respecte le rythme de la vie de famille des clients chez qui j'interviens.
- ✓ Je donne toujours priorité aux clients dont les missions sont en cours.
- ✓ Je ne travaille jamais seule, sans la présence du client.
- ✓ Je m'engage à faire preuve de bienveillance envers mes clients afin d'évoluer ensemble dans un climat serein.
- ✓ Je respecte le tri sélectif des déchets lors des missions de rangement.
- ✓ J'emporte uniquement des objets que le client accepte de donner, après l'avoir informé du coût du service enlèvement, et m'être assurée de sa confiance sur la destination finale de l'objet.
- ✓ J'informe le client des différents lieux et associations avec lesquelles j'ai l'habitude de travailler dans le cadre du don ou de la revente d'objets.
- ✓ Je ne retire aucun bénéfice financier de la vente d'un objet donné par le client.